

Du quatorzième Juhel jour du mois de Juillet an 1809, à 10 heures du matin
 ACTE DE MARIAGE de Joséphine & Lally
 âgé de vingt ans, né à Tallevre département de l'Indre
 le 17 du mois de 1791 mil sept cent treute ans.
 domicilié à Lagarde département de l'Indre
 fils de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Marie Anne épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 née à Luynes département de l'Indre âgée de vingt ans.
 du mois de juin mil sept cent soixante ans.
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 domiciliée à Lagarde département de l'Indre
 fille de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 née à Luynes département de l'Indre âgée de vingt ans.
 du mois de juin mil sept cent soixante ans.
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 domiciliée à Lagarde département de l'Indre
 fille de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre

N.º 16
Lally

Les Actes préliminaires sont des publications faites par nous Joséphine & Lally
 à l'effet que au 17 du mois de juillet an 1809, à 10 heures du matin
 mariage de Joséphine & Lally
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 née à Luynes département de l'Indre âgée de vingt ans.
 du mois de juin mil sept cent soixante ans.
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 domiciliée à Lagarde département de l'Indre
 fille de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre

et le tout en forme & de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du
 chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs
 respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Antoine & Antoinette
 En présence de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde
 département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre

Après quoi, moi Joséphine & Lally Maire de Lagarde
 faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé
 avec moi, par les Epoux et Témoins, sur

Joséphine & Lally
Joséphine & Lally
Joséphine & Lally

Du douzième jour du mois de juillet an 1809, à 10 heures du matin
 ACTE DE MARIAGE de Joséphine & Quil
 âgé de vingt ans, né à Lagarde département de l'Indre
 le 17 du mois de juillet mil sept cent soixante ans.
 domicilié à Lagarde département de l'Indre
 fils de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 née à Luynes département de l'Indre âgée de vingt ans.
 du mois de juin mil sept cent soixante ans.
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 domiciliée à Lagarde département de l'Indre
 fille de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre

N.º 17
quil

Er de Antoine & Antoinette
 âgé de vingt ans, né à Lagarde département de l'Indre
 du mois de juillet mil sept cent soixante ans.
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 née à Luynes département de l'Indre âgée de vingt ans.
 du mois de juin mil sept cent soixante ans.
 de Antoinette épouse de Antoine & Antoinette épouse de Antoine
 domiciliée à Lagarde département de l'Indre
 fille de Antoine & Antoinette
 domiciliés à Lagarde département de l'Indre

et le tout en forme & de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du
 chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs
 respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Antoine & Antoinette
 En présence de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde
 département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre
 de Joséphine & Lally domiciliés à Lagarde département de l'Indre

Après quoi, moi Joséphine & Lally Maire de Lagarde
 faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé
 avec moi, par les Epoux et Témoins, sur

Joséphine & Lally
Joséphine & Lally
Joséphine & Lally